

COMMUNE DE MORTHOMIERS

CONSEIL MUNICIPAL

24 octobre 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni en réunion ordinaire le vingt-quatre octobre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de M. Fabrice ARCHAMBAULT, Maire.

Etaient présents : Fabrice ARCHAMBAULT, Estelle BAIN, Alexandre BEDON, Isabelle BERLIN, Rémi CHABANNE, Philippe COLDITZ, Isabelle FERRIER, Philippe FROMION, Chantal METIVIER, Elisabeth MORCHOINE, Guillaume PORCHER, Jean-Charles TAMAYO, Julie TORRES,

Excusé : Hervé VAULLERIN

Pouvoir : Hervé VAULLERIN à Philippe FROMION

Monsieur Rémi CHABANNE est nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre est adopté et ce à l'unanimité.

20231024-1- Demande de DISC : Mises aux normes WC Personnes à Mobilité Réduite de l'école

Monsieur le Maire fait part des travaux concernant les WC de l'école pour la mise aux normes PMR et de la possibilité de subvention par le biais du DISC (Dotation Intercommunale Solidarité Communautaire)

Le plan de financement HT de cette opération serait le suivant :

Coût total : 6 029.67 euros hors taxes

Dotation Intercommunale de Solidarité des Communes : 3014 €

Fonds propres : 3015.67 €

Le montant du projet sera inscrit au budget.

Après avoir étudié le plan de financement, le Conseil municipal et ce à l'unanimité :

- sollicite une subvention de 3014 € au titre de la Dotation Intercommunale de Solidarité des Communes de la communauté d'agglomération de Bourges Plus
- autorise et ce à l'unanimité Monsieur le Maire à monter le dossier de demande de subvention et à signer tous documents permettant l'attribution de cette dotation.

Pour : 15

20231024-2-Demande de DISC : Espace extérieur de convivialité et jeux pour petits

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BEDON Alexandre adjoint en charge de la jeunesse. Ce dernier présente le projet : « Espace extérieur de convivialité, et jeux pour petits » et de la possibilité de subvention par le biais du DISC (Dotation Intercommunale Solidarité Communautaire).

Cet espace sera composé d'une cabane permettant aux adolescents de se retrouver mais aussi aux parents et pèlerins de passage de s'abriter des intempéries. Celle-ci sera agrémentée de bancs, de poubelle et d'un jeu à destination des moins de six ans

Le plan de financement HT de cette opération serait le suivant :

Coût total : 25 646.96 euros hors taxes

Dotation Intercommunale de Solidarité des Communes : 12 820 €

Fonds propres : 12 826.96 €

Le montant du projet sera inscrit au budget.

Après avoir étudié le plan de financement, le Conseil municipal et ce à l'unanimité :

- sollicite une subvention de 12 820 € au titre de la Dotation Intercommunale de Solidarité des Communes de la communauté d'agglomération de Bourges Plus
- autorise et ce à l'unanimité Monsieur le Maire à monter le dossier de demande de subvention et à signer tous documents permettant l'attribution de cette dotation.

Pour : 15

20231024-3-Demande de DISC : plateaux surélevés

Monsieur le Maire fait part du projet d'installation de plateau surélevé et de dos d'âne et de la possibilité de subvention par le biais du DISC (Dotation Intercommunale Solidarité Communautaire). Le projet est situé entre la rue des Petites Vallées rue du Pissereau ainsi qu'à l'entrée de Morthomiers en direction du Subdray.

Le plan de financement HT de cette opération serait le suivant :

Coût total : 28 027.78 euros hors taxes

Dotation Intercommunale de Solidarité des Communes : 14010 €

Fonds propres : 14 017.78 €

Le montant du projet sera inscrit au budget.

Après avoir étudié le plan de financement, le Conseil municipal et ce à l'unanimité :

- sollicite une subvention de 14 010 € au titre de la Dotation Intercommunale de Solidarité des Communes de la communauté d'agglomération de Bourges Plus
- autorise et ce à l'unanimité Monsieur le Maire à monter le dossier de demande de subvention et à signer tous documents permettant l'attribution de cette dotation.

Pour : 14

Abstention : 1 Monsieur Jean Charles TAMAYO.

20231024-4-Travaux de voirie

Monsieur le Maire fait part des devis demandés pour la rénovation de voirie. Il s'agit de reprise d'enrobés mais aussi de bordure de trottoirs. Certains endroits sont également concernés par des travaux concernant les eaux pluviales ainsi que des bouches d'égout. Ces derniers éléments étant de la compétence de Bourges Plus, les services vont être contactés afin de connaître la prise en charge éventuelle ou partielle des travaux.

20231024-5-SDE 18 Election des délégués

Le représentant de la commune de Morthomiers est Monsieur COLDITZ, Monsieur Daniel GRAVELET était le suppléant. Suite à son décès, il est nécessaire de réélire les représentants. Se sont portés candidat Monsieur Philippe COLDITZ et Isabelle BERLI N

Sont élus pour représenter la commune de Morthomiers,

Monsieur Philippe COLDITZ en tant que titulaire

Madame Isabelle BERLIN en tant que suppléante.

Pour : 15

20231024-5B-SDE 18 Validation devis travaux

Monsieur le Maire fait part du devis du SDE18 pour la réparation d'un câble alimentant les candélabres au niveau du monument aux morts.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant HT en €
Pièces administratives	50.40
Travaux éclairage public	1 389.60
Travaux souterrains	2 076.90
Câblage	338.73
Total HT	3 855.63
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50 %)	1 927.82
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%)	1 927.82

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité, le plan prévisionnel ci-dessus et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

Pour : 15

20231024-6-CLECT : prolongation condition transfert GEPU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, en particulier l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la CLECT en date du 26 septembre 2023 ;

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 26 septembre dernier (document joint) en application de la clause de revoyure prévue dans son rapport initial du 29 septembre 2021.

Elle a approuvé à l'unanimité la reconduction des conditions de transfert de la compétence GEPU jusqu'au 31 décembre 2024.

Afin que cette proposition de la CLECT s'applique, il convient d'approuver son dernier rapport dans les mêmes conditions que le rapport initial.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le rapport de la CLECT du 26 septembre 2023 relatif au point d'étape sur la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), et en particulier la prolongation des conditions de transfert jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le rapport de la CLECT du 26 septembre 2023 relatif au point d'étape sur la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), et en particulier la prolongation des conditions de transfert jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Pour : 15

20231024-7-Projet photovoltaïque

Monsieur le Maire présente le permis de construire de la société JP environnement de panneaux photovoltaïques au sol (projet déjà annoncé en 2019) ainsi que les zones d'accélération en application de la loi Accélération Production des Energies Renouvelables dite loi APER.

Monsieur ARCHAMBAULT propose de matérialiser la parcelle faisant déjà l'objet d'une demande d'autorisation en zone de panneaux photovoltaïques au sol. La commune n'ayant par ailleurs, pas d'autre terrain susceptible de convenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le zonage de photovoltaïques au sol proposé.

Pour : 15

20231024-8-Spectacle de l'école : devis et gouter

Monsieur le Maire présente le devis de « Barroco Théâtre », association sélectionnée par l'équipe pédagogique de l'école pour le spectacle de Noël. Le montant est de 756.44, il comprend la prestation et le déplacement.

Un gouter sera également pris en charge par la municipalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité le devis présenté ci-dessus ainsi que la prise en charge du gouter.

Pour : 15

20231024-9-Affouages 2024-2025

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve l'Etat d'assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après

Demande à l'office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites

Et ce suivant le mode de commercialisation suivant :

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Délivrance pour l'affouage
3-1	Taillis simple	80	1.59	oui	oui
7-2	Taillis simple	5	0.30	oui	oui

Le bois d'affouages, houppiers, taillis et arbres de qualité de chauffage, seront délivrés sur pied au prix de 8 euros le stère.

Le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Monsieur Hervé VAULLERIN
- Madame Isabelle BERLIN
- Monsieur Philippe FROMION

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Le Maire ou son représentant assistera aux martelages de la parcelle n°3-1 et 7-2

Pour : 15

20231024-10-Attribution de subvention

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention et du bilan financier de l'Association de Tennis de Table de Morthomiers. En effet les cotisations ne couvrent pas les frais (entraîneur, licence, frais divers) cette année. Afin de ne pas mettre en difficulté cette association, le conseil municipal après en avoir délibéré, attribue une subvention de 1000 euros à l'ATTM.

Pour : 14

1 abstention : Monsieur Rémi CHABANNE

20231024-11-Désherbage de livres à la bibliothèque

Monsieur le Maire laisse la parole à Isabelle FERRIER, responsable de la bibliothèque. Elle présente la nécessité de faire de nouveau un désherbage, ce qui, pour rappel, est une opération qui consiste à éliminer et à renouveler des collections. Les ouvrages listés datent de 1987- 2009. Ceux-ci seront proposés aux habitants avant d'être remis à une autre bibliothèque en cours de création.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la liste jointe en annexe pour l'opération de désherbage de la bibliothèque Bernard CAPO de Morthomiers.

Pour : 15.

20231024-12-Diagnostic thermique de l'école

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FROMION pour la présentation du diagnostic thermique de l'école. Celui-ci fait part des différents scénarios de travaux proposés, des coûts, des subventions éventuelles et du gain d'énergie.

4.8 SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

4.8.1 TABLEAU SYNTHÈSE

La ligne en **jaune** correspond à l'investissement restant à la charge du maître d'ouvrage en intégrant les subventions. Certaines subventions découlent du diagnostic, elles devront être validées par les divers organismes ou collectivités qui prennent part à ce projet.

La ligne en **vert** prend en compte toutes subventions en intégrant aussi les certificats d'économie d'énergie (CEE) qui découlent des travaux mis en œuvre.

	Scénario 0	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Description du scénario	Isolation des murs par l'extérieur. Isolation des combles et de la toiture terrasse. Remplacement des menuiseries.	Isolation des murs par l'extérieur. Isolation des combles et de la toiture terrasse. Remplacement des menuiseries. Mise en place de ventilation simple et double flux.	Isolation des murs par l'extérieur. Isolation des combles et de la toiture terrasse. Remplacement des menuiseries. Remplacement des menuiseries. Mise en place de ventilation simple et double flux. Mise en place d'une PAC air/eau (chauffage seul) avec des radiateurs (installation individuelle, une par bâtiment).	Matériaux éco-citoyens. Isolation des murs par l'extérieur. Isolation des combles et de la toiture terrasse. Remplacement des menuiseries. Mise en place de ventilation simple et double flux. Mise en place d'une PAC air/eau sur sondes géothermiques (chauffage seul) avec des radiateurs (installation individuelle, une par bâtiment).	Isolation des murs par l'extérieur. Isolation des combles et de la toiture terrasse. Remplacement des menuiseries. Mise en place de ventilation simple et double flux. Mise en place d'une PAC air/eau sur sondes géothermiques (chauffage seul) avec des radiateurs (installation collective).
Coût d'investissement total (€ H.T.)	276 083 €	375 859 €	485 292 €	564 500 €	557 166 €
Potentiel Plan Intercommunal Subvention Région (€ H.T.)	0 €	0 €	192 904 €	279 009 €	276 805 €
Restant à charge du maître d'ouvrage en tenant compte des subventions Région (€ H.T.)	276 083 €	375 859 €	292 388 €	285 490 €	280 361 €
Potentiel CEE (€ H.T.)	2 208 €	2 801 €	3 014 €	3 014 €	3 188 €
Restant à charge du maître d'ouvrage en tenant compte des subventions de la Région, de l'état et les CEE (€ H.T.)	273 874 €	373 058 €	289 374 €	282 477 €	277 172 €

Ces travaux ont pour but de diminuer la consommation d'énergie et d'améliorer le confort des usagers.

Le recours à un architecte est obligatoire pour ce projet.

Un premier contact pourrait être pris afin d'avoir une vision globale des frais ainsi que des aléas à prévoir, tel que « reloger » les classes durant les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de réhabilitation énergétique de l'école et ce à l'unanimité.

Pour : 15

20231024-13- Calendrier des manifestations

Monsieur le Maire fait part des dates des prochaines manifestations qui auront lieu sur la commune :

1^{er} novembre : Cyclocross
11 novembre : cérémonie au monument aux morts
26 novembre : concert de l'harmonie florentaise
10 décembre : repas du CCAS
16 décembre : Marché de Noël à la salle des fêtes
12 janvier : vœux de la municipalité
23 mars : carnaval
7 avril : Chasse aux œufs
4 mai : Nettoyons la nature
8 mai : cérémonie au monument aux morts
1^{er} juin : Fête des associations.

Questions diverses

Guillaume PORCHER indique avoir fait faire des devis pour la publication du bulletin municipal et pour les cartes de vœux. Ils seront étudiés en commission Information

Elisabeth MORCHOINE fait un rappel concernant les articles du bulletin qui sont à remettre avant fin novembre.

Philippe FROMION indique au Conseil Municipal que Laura MIGNARD, habitante de la commune a créé une société proposant des escapes Games à domicile. Cela pourrait être une animation proposée aux habitants, le sujet sera évoqué lors de la prochaine commission animation.

Séance levée à 21h05.